devoir la reproduire impartialement de nouveau :

Révision intégrale de la Constitution.
Séparation de l'Eglise et de l'Etat.
Election des juges par le suffrage universel.
Gratuité de la justice.
Impôt progressif sur le capital et le revenu.
Création d'un ministère du Travail.
Exploitation de la Banque de France par l'Etat.
Expropriation des mines et des chemins de fer, au profit de la collectivité sociale.
Adhésion au programme municipal du Congrès de Lyon et au programme agricole du Congrès de Marseille, formulés l'un et l'autre par le parti ouvrier.
Vote immédiat des lois ouvrières à l'ordre du jour et notamment :
1° De la loi sur les accidents avec le risque professionnel et l'assurance obligatoire ;
2° De la loi sur les Caisses de retraites des travailleurs ;
3° De la loi Bovier-Lapierre ;
4° De la loi sur les Conseils de Prud'hommes pour les employés et voyageurs de commerce.

Nous n'avons pas besoin de dire que le vote immédiat des lois ouvrières à l'ordre du jour n'est pas seulement réclamé par M. Delesalle, mais qu'il est poursuivi avec énergie par tous les républicains progressistes.

Les autres articles du programme mériteraient presque, chacun, une discussion spéciale, et ils gagneraient à être expliqués et précisés.

Qu'entend M. Delesalle par une revision *intégrale* ? Ce mot est vague et peut donner lieu à toutes les interprétations. S'il s'agit de reviser la Constitution, comme l'expliquait récemment M. Pierre Legrand, de façon à accélérer les travaux parlementaires, à modifier la fastidieuse procédure dont la loi sur la caisse de secours des ouvriers mineurs nous permet d'apprécier, en ce moment, les déplorables résultats ; de façon aussi à fixer les droits respectifs des deux Chambres en matière financière, et à faire disparaître entre elles les causes de conflit — nous sommes d'accord.

Mais s'il est question, au contraire, d'une revision *intégrale* par une Constituante, comme la demandaient les boulangistes, d'une revision qui prétende supprimer le Sénat et mette en question la forme du gouvernement et l'existence même de la République — cette revision-là, nous la repoussons formellement comme dangereuse pour nos institutions et pour nos conquêtes démocratiques.

Nous nous sommes assez de fois prononcés, dans ce journal, pour le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour n'avoir pas besoin de nous expliquer davantage sur cet article du programme de M. Delesalle.

Nous croyons toutefois que cette réforme doit être préparée par un ensemble de loi qui sauvegarde la société civile contre la campagne ardente que ne manquera pas de mener le clergé, le jour où l'Etat lui aura rendu son entière liberté par la suppression du budget des cultes. Une loi sur les associations, une réglementation des bien de main-morte sont nécessaire si l'on ne veut pas que la « séparation » n'aille directement contre le but que nous voulons atteindre, et n'augmente la puissance du cléricalisme au lieu de l'affaiblir.

L'élection des juges par le suffrage universel ne nous paraît pas applicable dans l'état de nos mœurs politiques actuelles. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Nous nous contenterons dans cette rapide revue, d'objecter que l'élection des juges introduirait de la façon la plus active la politique dans l'exercice de la justice, et que dans les pays où les réactionnaires sont en majorité, ce seraient des magistrats ennemis de la République qui jugeraient au nom de la France républicaine. La réforme qu'on pourrait tenter, selon nous, dans le domaine judiciaire, serait la création des jurys correctionnels.

M. Delesalle réclame la gratuité de la justice. Mais il néglige de nous indiquer comment il la réaliserait. Par quelles ressources remplacerait-il les sommes considérables que l'Etat perçoit de ce chef et qui figurent au budget du pays ? A vouloir trop exiger, on n'obtient rien. Contentons-nous, comme a déjà commencé à le faire la loi Brisson, de poursuivre la réduction des frais de justice, et la réforme judiciaire basée sur l'extension de la compétence des juges de paix, la diminution du nombre des juges et la suppression des tribunaux insuffisamment occupés. Ce sera plus pratique, et d'une réalisation plus assurée et plus prochaine.

La réforme de l'impôt, dans un sens plus démocratique, est une des réformes réclamées par tous les républicains progressistes, et qui devra, nous l'espérons, être résolument abordée par la future législature.

Nous ne voyons pas bien la nécessité d'augmenter le nombre des ministères, par la création d'un ministère du travail, qui existe d'ailleurs en fait. Le ministère du commerce et de l'industrie a déjà organisé l'Office du travail, dont il suffirait d'augmenter et d'étendre les attributions.

Restent l'exploitation de la Banque de France par l'Etat, et l'expropriation des mines et des chemins de fer au profit de la collectivité sociale. C'est sur ces points, surtout, que nous aurions besoin des explications de M. Delesalle.

Il ne suffit pas d'émettre des formules plus ou moins à effet. Il serait nécessaire d'en faire connaître la portée. Il serait utile, notamment, que le candidat socialiste nous fît connaître ce que deviendraient, dans ses projets, les possesseurs d'actions ou d'obligations de la Banque de France, de chemins de fer ou de sociétés minières.

Nous espérons que M. Delesalle voudra bien renseigner les électeurs à ce sujet.

Telle est, la première partie du programme de M. Edouard Delesalle, à laquelle il convient d'ajouter son adhésion aux programmes municipal et agricole du parti ouvrier collectiviste.

Nous l'avons impartialement exposé, et nous nous sommes expliqués nous-mêmes, avec notre franchise habituelle, sur toutes les questions soulevées par M. Delesalle, encore que cette controverse nous paraisse relever davantage d'une campagne législative, que d'une simple élection de conseiller général.

Nous continuerons demain cet intéressant examen.

Georges ROBERT.

La candidature Scrive posée

Nos prévisions ne nous ont pas trompés.

Le retard apporté par les réactionnaires à publier la candidature Emile Scrive, n'était qu'une grossière manœuvre destinée à donner le change aux républicains, et à les laisser s'entre-déchirer, en l'absence d'une candidature cléricale ouvertement posée.

M. Scrive a pensé qu'il ne pouvait s'abstenir plus longtemps. Il a provoqué, hier soir, pour la forme, une réunion privée, qui a eu lieu dans la salle du Gymnase de la rue de Jemmappes, et dans laquelle il a pris définitivement posture de candidat.

1,500 lettres autographiées avaient été adressées à ceux des électeurs du quartier que M. Scrive supposait lui être favorables. Les agents du candidat clérical l'ont mal renseigné ; car un grand nombre de lettres ont été reçues par des républicains, très étonnés de la faveur dont ils étaient l'objet.

D'ailleurs les abstentions ont été considérables. Et c'est à peine si une centaine de fidèles avaient répondu à l'appel de M. Scrive.

Celui-ci a posé sa candidature, qui a été adoptée par l'assemblée.

M. Delesalle et ses amis n'auront donc plus, à partir d'aujourd'hui, l'excuse qu'ils invoquaient pour justifier leur acharnement contre M. Rigaut : à savoir qu'ils n'avaient pas d'autre candidat devant eux.

M. Scrive est désormais sur les rangs, et nous espérons que M. Delesalle et le *Réveil du Nord* sauront déployer contre lui la même ardeur et la même virulence qu'ils ont montrées contre le candidat républicain progressiste.

Il y a quelques jours, la *Dépêche* déclarait qu'entre M. Rigaut et M. Delesalle ses préférences étaient pour ce dernier.

Voici aujourd'hui ce que dit le *Lillois* :

Comme il n'y a encore, au moment où j'écris ces lignes, que deux candidats en présence, Rigaut et Delesalle, c'est Delesalle que nous préférons pour le moment.

Chronique Régionale

Personnel administratif. — *Douanes.* — M. Désiré Lenglet, vérificateur à Lille est nommé sous-inspecteur à Tourcoing ; Jules Roffidal, commis à Givet est nommé commis principal à Dunkerque ; M. Saint Quentin de Boulogne est nommé surnuméraire à Valenciennes.

Postes. — La création d'un établissement de facteur-receveur a été autorisée à Marquette (Nord) et à Ligny-Saint-Flochel (Pas-de-Calais).

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Roubaix

La grève de la filature Cavrois-Mahieu

L'arbitrage du juge de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, provoqué par les ouvriers grévistes de la filature Cavrois-Mahieu n'a amené aucun résultat.

Voici la lettre qui a été remise hier après-midi aux délégués des grévistes :

Le juge de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix informe MM. X. X. X. X., ouvriers rattacheurs et fileurs de l'établissement Cavrois, Mahieu et fils, filateurs de laines rue Montgolfier à Roubaix, délégués d'un groupe d'ouvriers de même profession et même établissement, signataires d'une demande de conciliation et d'arbitrage notifiée le 8 courant à MM. Cavrois, Mahieu fils, en vue d'obtenir une augmentation de salaire et la paie par huitaine.

« Que MM. Cavrois-Mahieu fils, par leur lettre en date du 9 courant, déclarent décliner leur proposition.

Que d'ailleurs les ouvriers susdits absents depuis longtemps de leur établissement, ne font plus partie de leur personnel et que, les livrets non encore retirés sont à la disposition des intéressés.

Aucun délai de prévenance n'étant obligatoire dans leur établissement.

Le juge de paix,
Alfred CLAUSTRE.

Roubaix, le 10 juin 1893.

Ajoutons qu'un seul des ouvriers a repris son livret, les autres persistent et persisteront dans leurs réclamations.

Les grévistes font aujourd'hui un appel à la solidarité des ouvriers des autres usines.

Chez M. Vernier-Delaoutre, rue du Pays, hier à midi, une dizaine d'échantillonneurs ont fait cause commune avec les autres ouvriers de la même usine en grève depuis huit jours.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le bureau des postes du quartier St-Elisabeth. — Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le bureau de poste du quartier Ste-Elisabeth, mal situé, rue Pierre-de-Roubaix, et par suite ne pouvant rendre aucun service aux industriels des environs, est déclassé par l'administration des postes et télégraphes.

Il ne sera plus géré dorénavant que par un simple receveur et quelques aides ; le receveur actuel, M. Fanthomme est nommé en la même qualité à Péronne ; M. Lhoste, le commis principal n'a pas encore de nouveau poste désigné.

Caisse d'épargne de Roubaix. — L'administration de la caisse d'épargne informe le public que les bureaux, situés rue du Chateau, 5, seront ouverts les jeudis de 9 heures à 11 heures du matin, du 1er avril au 31 décembre inclus, pour la réglementation des intérêts.

Cette nouvelle disposition du service, prise dans le but de faciliter l'inscription des intérêts sur les livrets et leur remise immédiate entre les mains des déposants, évitera à ceux-ci, un second déplacement et l'attente des jours de séances publiques.

On rappelle que les livrets à régler peuvent être présentés par des tiers, sans autorisation spéciale, ou par un membre d'une famille pour tous.

Question du travail. — Sous ce titre, un correspondant occasionnel nous adresse une lettre intéressante, sur la question des adjudications.

Sans nous engager en quoi que ce soit, nous publions volontiers ces réflexions :

L'adjudication est pour les communes le meilleur moyen pour obtenir des travaux à bon marché.

En est-il de même de la qualité de ces travaux ? Nous avons vu faire des rabais si important que nous croyons qu'il est possible d'en douter. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la peinture, il a été fait, pour les travaux de la ville de Roubaix, 39 0/0 de rabais, ce qui fait les 2 cinquièmes ; or, les prix de la ville étant de 70 cent. pour trois couches en déduisant les 2 cinquièmes, il reste 44 cent. le mètre carré pour la peinture, y compris masticage et grattage.

Il en est de même pour la vitrerie, qui est réduite à 1 fr. 99 le mètre carré en verre simple de 2e choix, y compris le mastic, ce qui fait à peu près la valeur des matériaux. Pareil fait se produit dans les badigeonnages à la colle et à la chaux ainsi que pour tous les travaux.

On se demande si dans ces conditions, il est possible de faire de bons travaux et de donner un salaire rémunérateur aux ouvriers.

On se demande quel moyen on peut employer pour gagner de l'argent dans ces conditions.

Un contribuable.

***

Cette lettre est suivie des réflexions suivantes :

Du rabais dans les adjudications.

La ville de Roubaix accorde cinquante centimes à l'heure aux ouvriers peintres et soixante-dix centimes aux décorateurs.

Si les ouvriers doivent subir le rabais des deux cinquièmes fait par l'entrepreneur il reste 0,30 centimes à l'heure pour les peintres et 0,44 centimes pour les décorateurs.

Or les ouvriers peintres sont payés chez les entrepreneurs à raison de 0,40 c. l'heure en moyenne, ils gagneraient donc moins en travaillant pour l'adjudication des travaux de la ville, grâce au rabais considérable consenti par celui-ci.

Ceci est une des causes de la diminution des rabais. C'est pourquoi les communes soucieuses des intérêts des travailleurs devraient inscrire dans leur cahier des charges que les ouvriers employés par les adjudicataires devront être payés à raison de 0,40 c. l'heure, dans tous les travaux faits pour leur compte.

L'archevêque de Cambrai à Roubaix. — M. Sonnois a donné la confirmation samedi matin aux enfants de la paroisse St-Martin.

Un de nos confrères, *La Croix*, s'étonne de ce que, conformément au décret de Messidor, M. Carrette ne soit pas allé saluer l'archevêque de Cambrai.

C'est M. Carrette qui sera bien étonné d'apprendre que son titre de maire lui commandait de saluer un archevêque.

Ecole nationale des arts industriels. — Les musées seront fermés demain 11 juin par suite des changements qui y sont apportés.

Les succès de la Cæcilia. — La commission administrative de la *Cæcilia Roubaisienne*, avait décidé de fêter l'anniversaire des succès remportés au concours de Tourcoing 1892, par un grand punch auquel seraient invités tous les amis et membres de la société, mais les deuils de famille de M. Paul Fournier, et de M. Ernest Sansarcq, sous-directeur, oblige la Société à reculer cette fête à une date ultérieure.

Ecole de natation. — L'école de natation gratuite sera ouverte dimanche matin jusqu'à midi pour les hommes et de trois heures jusqu'au soir pour les femmes.

La fermeture du Bal Daemers. — A la suite des incidents qui se sont produits dans la nuit du 28 au 29 mai dernier, au Bal Daemers, rue de Lannoy, où des socialistes-internationalistes se sont rebellés contre la police, puis un quart d'heure après ont assailli un citoyen qui avait eu le courage de crier : Vive la France ! M. Henri Carrette, maire, vient de prendre une énergique et sage mesure : Il a pris un arrêté interdisant les bals qui s'y donnaient chaque dimanche.

Bien entendu, les souteneurs et filles soumises du quartier Ste-Elisabeth et de la rue Magenta, sont au désespoir, mais les honnêtes gens et principalement les voisins, applaudiront à cet acte d'autorité.

Locataires voleurs. — Deux individus, Louis Matheys et Julie Frantehem, vivant ensemble depuis environ un mois au logement Beys, se sont envolés vendredi soir emportant une paire de draps en coton, un moulin à café, un bidon en émaillé et différents ustensiles de ménage, d'une valeur de 15 à 16 fr.

M. Beys a déposé une plainte entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement.

Berger mendiant. — Louis Dabry, 68 ans, ancien berger, mendiant rue Saint-Georges, a été arrêté. Il habite rue Saint-Maurice.

Chanteurs nocturnes. — Deux jeunes ouvriers rentreurs chantaient à tue-tête vendredi vers dix heures du soir rue Blanchemaille. Un agent les entendit et leur dressa procès-verbal.

Les chiens errants. — Dans la journée de vendredi 8 chiens ont été capturés et contraventions dressées.

Prévoyants de l'Avenir. — La recette de la 127e section s'élève à 544 fr. pour un effectif de 873 membres dont un nouveau.

Situation générale de la société au 31 mai 1893 :
967 sections.
168,728 membres.
9,568,140 fr. de capital.

Les sociétaires sont informés qu'à partir du 1er juillet le siège social est transporté à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, Grand'Place.

La recette s'y fera donc le 1er dimanche de chaque mois de 10 heures du matin à midi précises.

Cotisations 1 franc par mois.

Age requis 15 ans accomplis au 1er janvier 1893.

Chronique colombophile. — Dimanche 18 juin 1893, grand concours sur Clermont, 155 kilomètres. Prix d'honneur 100 fr., organisé par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société « le Pigeon Macot », établie chez M. Louis Wysseur, rue de l'Ommelet, 91.

Mise par pigeon 1 fr. 50.

Les pigeons à 50 c. participent aux prix d'honneur.

Poule unique à 25 c. — Poule à 50 c., 1 prix par 50 inscribtions. — Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée-soudée, J. Rosoor.

Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné ou reconnu par la fédération, Van den Bossche.

Inscriptions et mise en paniers samedi 17 courant de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Convoyeur M. Joseph Dedoncker.

Aux Urnes

Elisons, citoyens, d'aimables conseillères ;
Elles s'occuperont bien mieux de nos affaires ;
Mais nommons-les surtout belles et comme il faut,
Fleurant le doux parfum du savon du Congo.

G. Damis, au savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

Entre Socialistes

L'état-major socialiste de notre ville depuis Delphin-Dumortier jusqu'à Boussac, se trouvaient hier à l'audience civile de la justice de paix du canton sud, présidée par M. Broquart.

Il s'agissait d'un procès en diffamation intenté par le citoyen Capart à une dame Croquison, de la rue des Barbiers.

Le citoyen Capart qui fût longtemps le leader du parti socialiste, et peut-être le premier socialiste tourquennois, porte aujourd'hui ombrage aux nouveaux venus et est tenu en suspicion par Delphin, Boussac et autres.

Ce qui le prouve, c'est que quatre d'entre eux à commencer par Delphin ont témoigné contre lui.

Tout en reconnaissant exacte le propos tenu par la dame Croquison et jugé offensant par le citoyen Capart, ils témoignèrent que de son côté et antérieurement, le citoyen Capart aurait prononcé dans une réunion à la Brasserie sociale des paroles désobligeantes à l'adresse de la dame Croquison, ce qu'il nie du reste.

On s'est dit de très gros mots de part et d'autre tant devant le tribunal qu'à la sortie dans le couloir.

Roussac ne témoignait pas dans l'affaire d'hier. Il y assistait en curieux avec sa cravate flamboyante, mais ne dissimulait guère son hostilité contre le demandeur citoyen Capart.

L'affaire a été mise en délibéré.

Un enfant de 12 ans qui se jette dans un puits. — Hier soir, aux environs de 7 heures, un gamin de 12 ans, Henri Duponchel, demeurant rue du Pré-de-la-Baille, 75, s'était introduit dans les jardins de ses voisins pour y cueillir quelques grappes de groseilles. Surpris par les personnes, celles-ci le grondèrent et la menacèrent d'en informer son père à la rentrée de son travail.

Craignant les réprimandes paternelles l'enfant alla se jeter dans un puits.

Un instant après, sa mère qui allait pour prendre de l'eau entendit des appels au secours. Elle se pencha et en reconnaissant son enfant poussa un cri terrible et tomba évanouie. Au cri poussé par la mère, un voisin, M. Fidèle Deltombe, accourut et descendit la chaîne à laquelle le gamin s'accrocha et put ainsi être remonté sain et sauf. La mère a éprouvé une telle commotion qu'elle est sérieusement malade.

Accident. — Vendredi après-midi, un petit garçon de 18 mois, Henri Allard, dont les parents demeurent rue Auber était assis sur la bordure du trottoir.

M. Selosse, patissier, rue de la Lalle, qui passait avec sa voiture ne remarqua sans doute pas le bébé car la roue de la voiture passa sur le pied de l'enfant.

M. le docteur Catteau a donné ses soins au petit blessé.

Bien qu'il n'y ait pas de fracture, il sera trois ou quatre semaines avant de pouvoir marcher.

Les dénicheurs de nids d'oiseaux. — M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement, a dressé procès-verbal pour délit de chasse à charge du nommé Fidèle D..., 32 ans, liseur, chemin des Carliers.

D... avait été surpris par le garde-champêtre de Roncq au moment où il venait de dénicher un nid de fauvettes.

Arrestation. — Le nommé Charles Devoldre, 48 ans, marchand de chiffons à la Croix-Rouge, a été arrêté sous l'inculpation de vol au préjudice de M. Van craspail, marchand de chiffons au pont de Neuville, qui lui avait accordé l'hospitalité.

Mendicité. — L'agent de police Dumortier a arrêté en flagrant délit de mendicité le nommé Alfred Seurbecq, 18 ans, se disant tisserand, né à Tourcoing, actuellement sans domicile fixe.

Mise en liberté. — Pierre Debrucker, 19 ans, qui avait été arrêté avec plusieurs autres individus au cours de l'instruction de l'affaire du Pont-Sainte-Agnès, a été rendu à la liberté.

Achille DELCROIX, Masseur
124, Rue Saint-Jean, ROUBAIX
a l'honneur d'informer les personnes qui voudraient utiliser ses services, qu'il se rendra, tous les jours, de 2 h. à 4 h., à l'Hôtel du Cygne, à Tourcoing. 9.11.12.14j.5878

Mouveaux. — Hier, vers trois heures et demie du matin, les gardes-champêtres de Mouveaux faisaient une ronde de surveillance autour des propriétés, lorsqu'aux environs du Vert-Pré ils aperçurent deux individus d'allures suspectes qu'ils observèrent.

Ils les virent pénétrer dans les jardins de M. Decottignies, maraîcher, où ils se mirent en devoir de cueillir des fraises dont ils remplirent leurs casquettes.

Les gardes les arrêtèrent et les amenèrent à la gendarmerie après leur avoir dressé procès-verbal.

Ce sont les nommés Louis Boulet, 19 ans, rue de la Haute-Voie et Jules Vercamps, 20 ans, rue de la Potente, à Tourgoing.

—La gendarmerie de Tourcoing s'est transportée hier à Mouveaux pour faire une enquête sur la tentative d'incendie commise l'avant-dernière nuit et dont nous avons rendu compte.

Pendant ce temps Leroy, inculpé de cette affaire venait à la caserne protester de son innocence.

Pour lui, il n'y a qu'une indigne comédie jouée par son ancienne compagne, la fille Darras.

Bousbecque. — Depuis six semaines le *nombreux* personnel occupé à la construction de la ligne de tramway d'Armentières à Halluin, avait été congédié.

Aujourd'hui deux ouvriers viennent de faire leur réapparition sur les chantiers. Ils remettent en tas les billes de bois avec lesquelles les enfants s'amusent depuis que les travaux sont abandonnés.

On attend avec impatience que l'administration supérieure mette la compagnie en demeure, d'avoir *à se soumettre ou à se démettre.*

Halluin. — *Un noyé.* — Hier, vers une heure de l'après-midi, Deschryver Polydore, 17 ans, journalier, demeurant à Menin, rue de Vervieq, s'est noyé en se baignant dans la Lys, au Gravier de Bousbecque, à deux kilomètres d'Halluin. Ce malheureux, qui venait de terminer son repas, commit l'imprudence de se mettre immédiatement à l'eau ; aussi, à peine y était-il qu'il coulait à pic, frappé d'une congestion cérébrale.

Deux de ses camarades, témoins de l'accident, se portèrent résolument à son secours, mais ne purent le sauver.

L'un d'eux, Knockaert Léonard, le saisit par les cheveux à un moment où il revenait à la surface, mais il fut contraint de le lâcher.

Des recherches pratiquées par MM. Boucherie, Charles, cabaretier et Chrétien Plateau, bâtelier, à l'endroit où avait disparu le noyé, firent découvrir son corps au bout d'une dizaine de minutes.

M. Dequenne, commissaire de police a procédé aux constatations d'usage et fait transporter le corps à l'hôpital d'Halluin.

La famille du défunt qui avait été prévenue avec tous les ménagements possibles, du malheur qui la frappait, est venue dans la soirée reconnaître le corps.

Coups et blessures. — Deforche, Rosalie, femme Devos, 51 ans et Mortier, Marie, femme Depinoy, 32 ans, demeurant au Mont-d'Halluin, s'étant pris de querelle hier soir, vers cinq heures, pour un motif futile, en sont promptement venues aux mains ; au cours de cette rixe les deux ont été fortement contusionnées, surtout la femme Devos qui a reçu sur la tête et l'épaule gauche deux violents coups de bâton qui lui occasionneront une incapacité de travail de plusieurs jours. M. le docteur Pierreteau qui l'a visitée a délivré un certificat. La police a dressé procès-verbal.

Vol. — Edouard Strobbe, 14 ans, à Halluin, a été surpris au moment où il venait de se déshabiller complètement et traversait à la nage, le fossé qui entoure la ferme de M. Jean Odou, cultivateur, au Mont-d'Halluin, et se pour aller s'emparer des œufs pondus par les canes sur le bord de l'eau. Depuis longtemps déjà le propriétaire s'apercevait qu'il était journellement dévalisé. Procès-verbal lui fut dressé, ainsi qu'un autre dressé par la police contre Strobbe pour vol et outrage public à la pudeur.

LILLE

L'exposition de Photographie

C'est hier à deux heures qu'a eu lieu l'inauguration de l'exposition internationale organisée par la *Société photographique de Lille*. Seuls, assistaient à cette cérémonie, les autorités, les exposants, les membres de la société et la presse.

M. Ch. Durois, président de la société, entouré des membres de la commission d'organisation, MM. P. Bernard, E. Caplet, L. Cordonnier, A. Duhem, H. Dulieux, A. Genoux-Roux, E. Leprêtre, R. Pauli, J. Turlotte, a reçu MM. Violette, adjoint au maire de Lille ; Contamine, secrétaire général de la mairie, et M. le général de France, commandant le 1er corps, accompagné d'un officier d'ordonnance.

M. Géry Legrand, sénateur, maire de Lille, s'était fait excuser.

Après quelques paroles de bienvenue adressées aux autorités par le président, et les présentations d'usage, a commencé la visite de l'exposition ; elle a duré jusque 3 heures 1/2.

Chronique artistique. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Paul Viardot, l'éminent et sympathique directeur des Concerts Populaires de Lille, vient d'être nommé chef d'orchestre au Grand-Opéra de Paris. M. Viardot est chargé du répertoire moderne et a déjà fait commencer les répétitions de *Deidamie* d'H. Maréchal et *Gwendoline*, de Chabrié.

L'administration de l'opéra a en outre l'intention d'organiser, le dimanche, des concerts d'hiver et la direction de ces concerts sera confiée à M. P. Viardot.

Nous adressons à M. Viardot nos félicitations les plus sincères. Nous ne pourrons oublier les services qu'il a rendus à l'art musical dans le Nord et l'impulsion artistique qu'il a donnée à la société des concerts populaires.

— Nous apprenons avec plaisir que le compositeur J. Blockx dont on a pu applaudir l'œuvre si caractéristique « Milenka » aux concerts populaires de Lille, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Tous nos compliments au distingué maestro.

La manifestation des anciens combattants

De 1870-1871

Depuis quelques jours, nous avons été obligé, par suite de l'abondance des matières, d'ajourner le discours que M. Blott, vice-président de la société des Anciens Combattants de Roubaix avait prononcé sur la tombe du général Faidherbe. Nous saisissons enfin un jour propice pour tenir la promesse que nous avions faite de publier ce discours, à la suite duquel nous donnons quelques extraits de celui de M. Dumont, de Billy-Montigny.

M. Blott s'est exprimé ainsi :

Messieurs et chers frères d'armes,

Nous venons remplir un devoir imposé par la reconnaissance ; mais c'est avec un bien vif regret que nous sommes forcés de le faire devant la tombe de notre illustre général, qui, en des jours de revers, a su, par ses capacités et sa fermeté, nous conduire à des succès auxquels nous n'étions pas habitués.

Quoique bien inférieurs en nombre, et avec la majeure partie de jeunes soldats sans expérience des combats, vous avez su nous inspirer le courage et la force morale qui fait la valeur du soldat.

Nous sommes fiers d'avoir servi sous les ordres d'un chef aussi brave que vaillant, et à la mémoire duquel nous conservons l'amour et le respect qui lui est dû. Puisse la génération nouvelle qui nous succède, marcher toujours dans la voie que vous avez si noblement ouverte, qui fit l'admiration même de nos ennemis.

Quant à nous, nous gardons avec respect le souvenir de cette mâle figure, que le bronze va bientôt léguer à la postérité, et dont la France et la ville de Lille ont le droit de se glorifier de son enfant ferme et patriote, qui, malgré ses souffrances personnelles, avait toujours l'énergie de montrer que les maux de la France passaient avant tout.

Combien votre âme patriotique doit-elle frémir en voyant des enfants égarés de cette noble France, oser insulter la patrie et son fier emblème, pour lequel nous avons versé sans regret un sang généreux !

Si un jour notre chère patrie nous imposait le devoir de recommencer, c'est avec abnégation entière que nous le ferions, aux cris de : Vive la France ! Vive Faidherbe ! Vive le drapeau tricolore ! »

A ces mots les cris de : A bas les sans-patrie ! poussés par un manifestant ont troublé un moment la cérémonie.

Un vice-président de Tourcoing, MM. Dumont, de Billy-Montigny ; Dutilleul, de Carvin et Hennion, secrétaire de la société de Lille ont prononcé ensuite quelques mots.

La cérémonie a été terminée à 5 h. 1/2.

Quand M. Dumont s'est avancé à son tour, il a dit :

Messieurs et chers compagnons d'armé,

C'est un honneur pour moi d'être en cette glorieuse circonstance l'interprète de l'association de Billy-Montigny, société similaire de celle de Lille, avec la vieille nous sommes et resterons toujours fraternellement unis.

Ce n'est pas croyez-le bien, Messieurs, sans éprouver un sentiment de profonde émotion que je viens apporter ici l'humble hommage et l'expression reconnaissante du Pas-de-Calais tout entier.

Les habitants de cette province, de ce département, ont le nom du grand Faidherbe gravé dans tous les cœurs ; car en effet, ils ne sauraient oublier que c'est grâce à son indomptable énergie que nos provinces du Nord et particulièrement le Pas-de-Calais furent épargnées du fléau et des horreurs de la guerre. Parcourez les environs de Beugnatre, de Fasisé, de Pont Noyelles, de Bapaume et de St-Quentin, de ces localités qui furent piétinées par l'ennemi et vous saurez quel culte ils professent pour ce guerrier qui est surnommé leur sauveur !

Ici l'orateur retrace la vie du général dans les colonies, puis il ajoute :

C'est avec des éléments disparates, recrutés un peu au hasard des évènements que l'illustre général devait donner à son pays des prodiges de valeur surhumains.

C'est par un hiver rigoureux, où tout présageait pour notre malheureuse Patrie, comme une fatalité inéluctable en ruine et le désespoir partout.

C'est en partie avec des jeunes gens, sans aucune expérience, sans exercice, sans aucun entraînement préalable à la dure vie des camps et aux privations de la guerre, presque sans pain, sans souliers, c'est ainsi, messieurs que fut formée l'armée du Nord, qui, malgré tout devait se couvrir de gloire, commandant, j'ose le dire, l'admiration et l'arrogance prussienne.

Faidherbe sut façonner ces braves jeunes gens en des héros, il en fit en peu de temps une armée jeune, vaillante et capable d'écraser ceux qui ne craignaient pas de déclarer qu'ils voulaient l'anéantissement de la France.

Il en fit, si je puis ainsi m'exprimer, une phalange qui, malgré ses imperfections pratiques et morales, malgré son infériorité numérique, mais faite de patriotisme et de courage fut toujours triomphante.

En résumé, Messieurs Faidherbe, Lille, deux grandes figures, dignes l'une de l'autre, synonymes de courage et de patriotisme, dignes d'appartenir à l'histoire et à la postérité.

Soyez heureux et fiers, vaillants enfants de cette grande cité lilloise, les cendres du héros, votre grand compatriote n'avaient pas de terre plus noble où reposer.

Hommage à la mémoire du général Faidherbe, vive Lille qui donna le jour à ce grand défenseur de la patrie.

Victime de son dévouement. — Hier après-midi, vers une heure et demie, un gardien de la paix, M. Dautricourt, a été victime de son courage dans les circonstances suivantes :

M. Hiroux, marchand de fromages à Marcq-en-Barœul, était venu à Lille avec son domestique et une voiture à deux roues, attelée d'un cheval, pour livrer des marchandises. A l'heure indiquée plus haut, il était entré avec son domestique dans un estaminet de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, quand le cheval s'enfuit tout-à-coup au galop dans la direction de la place de la Gare.

M. Dautricourt, qui était de service à cet endroit, vit les accidents qui allaient se produire et, avec un courage admirable, sans se préoccuper du danger qu'il courait lui-même, il se jeta résolument à la tête de l'animal.

Malheureusement, il manqua la bride et reçut, dans la poitrine, un coup de brancard qui l'envoya rouler sur le sol ; en même temps, la roue gauche lui passait à travers le corps, à la hauteur du ventre (la plaque du ceinturon de l'agent a même été brisée.)

Quelques gardiens de la paix et des passants relevèrent le pauvre homme qu'ils transportèrent à la pharmacie Rolez, rue du Priez, où M. Paul Verdière, étudiant en médecine, lui prodigua ses soins. On ne constata aucune blessure apparente ; mais M. Dautricourt souffrait vivement de douleurs internes.

Il a été transporté ensuite à son domicile, place Catinat, 2.

Dans la soirée, nous avons eu des nouvelles du blessé, qui n'a pu encore dire un mot ; mais, comme il ne perd de sang par aucun côté, il y a tout lieu d'espérer que cet accident n'aura pas de suites graves. Quoi qu'il en soit, la belle conduite de ce gardien de la paix mérite une récompense que le gouvernement lui accordera certainement.

Quant au cheval, il a pu être arrêté à quelques mètres plus loin sans avoir occasionné d'autre accident.

Le typhus. — Nous avons à signaler la sortie d'un malade entièrement guéri. C'est celle de M. Deschinkel Charles, 26 ans, ajusteur rue Malakoff, 58 entré le 26 mai dernier.

Il reste encore en traitement neuf hommes et cinq femmes.

Accident. — Vers 7 heures 1/2 du matin, M. Hubert Vital, 47 ans, marchand de journaux place Heliot, 10, a été renversé place de la Gare, par une voiture à bras. Il en a été quitte pour quelques petites égratignures.

Le feu. — Deux feux de cheminée étaient ensemble son déclarés hier vers sept heures du soir, l'un chez M. Testelain, rue du Faubourg de Roubaix, 168, l'autre rue de Fives, 55.

LE NORD

Lomme. — Un grand carrousel aura lieu aujourd'hui dimanche dimanche dans la commune.

Lesquin. — M. Jean-Louis Bernar, propriétaire, boucher, cultivateur, lieutenant de pompiers et conseiller municipal, s'est permis d'aller couper le lundi 29 mai, à midi, 140 betteraves aux champs d'un cultivateur, qui avait fait déblayer une vache la veille. Le cultivateur s'est plaint à la gendarmerie et le lendemain matin, la police constatait les délits et découvrit l'auteur, le sieur J.-L. Bernard. Les gendarmes allèrent chez Bernard qui fit des aveux.

Provin. — On nous écrit : Nous avons eu ré, comment une laïcisation et Mmes les institutrices à peine arrivées, ont gagné les sympathies de toute la population. Le nombre d'élèves qui fréquentent leurs classes le prouve suffisamment.

Il y a cependant des enfants aussi qui continuent à se rendre à l'école privée des sœurs. Nous n'adressons de reproches à personne.

La loi a laissé aux parents la liberté de faire donner l'instruction à leurs enfants dans les écoles de leur choix. Nous ne voulons nous montrer plus intraitables qu'elle.

Mais ce que nous tenons à faire remarquer c'est l'inconséquence de quelques-uns des membres et non des moins remuants de la Ligue républicaine qui, imitant les cléricaux les plus endurcis, envoient leurs enfants chez les sœurs et mettent ainsi leurs actes en contradiction formelle avec leurs paroles. Nous espérons être fixés sur leur conduite à la prochaine réunion.

Ce n'est pas à la Ligue républicaine que ces gens là devaient venir : qu'ils aillent donc au patronage ou au rosaire.

Un ligueur.

DOUAI

Aniche. — La nuit dernière des voleurs ont essayé de pénétrer dans l'habitation de M. André, plafonneur, rue Adolphe Patoux.

Vers minuit, le chien aboyé fortement et la demoiselle s'est éveillée. Elle a appelé son père qui lui a répondu que c'étaient des passants. Cinq minutes après on essayait encore de décrocher les volets. Cette fois Mlle André a ouvert sa fenêtre, tandis que son père descendait dans la maison ; les voleurs avaient déjà pris la fuite.

AVESNES

Fourmies. — Jeudi, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, Arthur Leroy, 27 ans, et Arthur Delmotte, 20 ans, tous deux ouvriers verriers, se sont introduits après avoir escaladé le une palissade de 3 m. de hauteur environ, dans une pature située chemin des blés, à Fourmies, où ils se sont livrés à des actes contre nature sur une jument qui était en pâture, appartenant à M. Mulat, maître verrier.

Les habitants, indignés, ont cerné la pature pendant qu'ils d'autres étaient allés prévenir M. Mulat. Celui-ci, après s'être assuré de la vérité, a garotté lui-même ces gredins qu'il a conduits à la gendarmerie, d'où ils ont été transférés à Avesnes.

M. Salengros, vétérinaire, a visité la bête.

— Le même jour la gendarmerie a constaté des violences et voies de fait commis par le nommé B. A. sur son père B. T.

La nouvelle brigade de gendarmerie à cheval arrivera à Fourmies incessamment.

DUNKERQUE

Noyé. — Depuis samedi dernier, un préposé des douanes, M. Lucien-Emile Gorrex, 35 ans, avait disparu sans que rien ne pût mettre sur ses tracés.

Hier à midi et demi, un pêcheur, M. Ernest Leroy, du bâteau de pêche *Milieu*, ramena à bord de son canot un cadavre en état de décomposition avancée.

C'était le corps de Gorrex.

Le malheureux garçon devait se marier le mois prochain.

Le cadavre a été déposé à la morgue.

Correspondances avec les pêcheurs d'Islande. — Les paquebots qui font le service des correspondances avec l'Islande visitent Reikiavik.

Le port européen d'embarquement est Leith Granton (Ecosse). Des départs de Cette auront lieu les 6 et 18 juillet, 26 août et 10 septembre.

Il est utile que les correspondances soient déposées aux bureaux de poste français environ 48 heures avant ces dates.

Il faut environ 15 jours pour l'aller et 16 jours pour le retour.

Des courriers d'Islande arriveront en France les 22 juin, 2 juillet, 15 août et 22 septembre.

Naufrage d'une bélandre dans le canal de l'île Jeanty. — Hier matin, la bélandre *Espérance*, chargée de charbon, a sombré dans le canal de l'île Jeanty, à la suite d'une voie d'eau.

Aucun accident ne s'est produit.

Tir à la carabine à Bourbourg. — Dimanche 11 aura lieu en cette commune un grand tir à la carabine Flobert à la grille, offerte par la société des Carabiniers l'Union. Il y aura environ 160 fr. de prix.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Un faussaire. — Louis Guelque, ex-comptable révoqué des ponts et chaussées, employé au bureau de M. Duboaque, à Béthune, vient d'être renvoyé par la Chambre des mises en accusation devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais sous inculpation de faux en écritures publiques.

Guelque qui était généralement connu sous le nom de M. Louis, mandatait faussement des travaux de route au nom d'un ouvrier imaginaire et touchait le montant de ces travaux non exécutés à la recette des finances de Béthune après apposition de faux acquits.

Ce faussaire comparaîtra à la prochaine session des assises ; il a été dirigé sur Saint-Omer vendredi par le train de 1 h. 47.

Lens. — Les délégués de la section syndicale de Lens, réunis le 3 juin 1893 dans la salle du citoyen Duez, après avoir entendu les explications des citoyens Henri Roger et Julien Harvengt, délégués du syndicat des mineurs du Borinage et citoyen Evrard, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais [illegible] protestant contre les manœuvres [illegible] [illegible] du Borinage et des divers [illegible]

Le président,
Ferdinand Dewaux.